

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 20 juillet 2026 à 17 h 00**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents les conseillers suivants : messieurs Jean-Philippe Lévesque et Pascal Thivierge, mesdames Mylène Hébert, Dianne Simard et Danie Ouellet formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Lavoie. Monsieur Frédéric Perron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à la réunion. Le conseiller monsieur Dominique Côté est absent de la rencontre.

La séance est ouverte à 17 h 02 sous la présidence de monsieur le maire Guy Lavoie.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE DU 20 JUILLET 2026
RÉSOLUTION 26-07-149

Il est proposé par la conseillère madame Danie Ouellet, appuyée du conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 20 juillet 2026.

RÉSOLUTION POUR LE PAIEMENT À LA COMPAGNIE CTF-ASMI
CONSTRUCTION POUR LE PROJET DE PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE
RÉSOLUTION 26-07-150

ATTENDU QUE la municipalité a entériné le projet de construction de la patinoire multifonctionnelle Desjardins;

ATTENDU QUE la municipalité a accepté une facturation progressive des coûts reliés à ce projet;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un avis positif pour le paiement de la facture de la part de l'ingénieur de la firme d'ingénierie SAGA Consultant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, appuyé par la conseillère madame Dianne Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au remboursement de la facture 301985 reçu de la compagnie CTF-ASMI Construction pour la construction de la patinoire multifonctionnelle d'un montant de 161 534,94 \$ (taxes incluses).

**RÉSOLUTION POUR LE PAIEMENT À LA COMPAGNIE ENVIRONNEMENT CA
POUR LA RÉFECTION DES SERVICES DE LA RUE GAUTHIER
RÉSOLUTION 26-07-151**

ATTENDU QUE la municipalité mène actuellement un projet de réfection pour la rue Gauthier afin d'entreprendre des travaux de mise à jour de ses infrastructures ;

ATTENDU QUE la zone ciblée pour le raccordement et localisé en bordure de la route 170, est désignée comme milieu humide et que cette caractérisation est obligatoire avant d'entamer les travaux;

ATTENDU QUE la municipalité a pris la résolution 26-06-117 pour l'octroi d'un contrat à la compagnie Environnement CA pour la caractérisation des lots 4 688 933 et 4 975 892;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Mylène Hébert, appuyée par la conseillère madame Dianne Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la direction générale procède au paiement de la facture 3626 d'un montant de 1 885,59 \$ (taxes incluses) à Environnement CA pour la réalisation de l'étude.

**RÉSOLUTION POUR L'ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE
PRORÉANIMATION (PREMIER RÉPONDANT NIVEAU 2)
RÉSOLUTION 26-07-152**

ATTENDU QUE la municipalité a formé récemment ses pompiers pour le cour premier répondant niveau 1;

ATTENDU QUE ces formations sont souhaitables afin d'assurer la sécurité de la population de Larouche compte tenu de la distance que les services d'urgence doivent parcourir;

ATTENDU QUE la municipalité a planifié le budget disponible pour offrir la formation premier répondant niveau 2.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, appuyé par la conseillère madame Dianne Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de la firme Proréanimation d'un montant de 5 334,84 \$ (taxes incluses) afin de former les pompiers de la municipalité au cours premier répondant niveau 2.

**RÉSOLUTION POUR L'ACCEPTATION ET LE PAIEMENT DE LA SOUMISSION DE
NORD-FLO POUR LE REMPLACEMENT DU CONTRÔLEUR DES POMPES À EAUX
USÉES
RÉSOLUTION 26-07-153**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'acquisition du contrôleur des pompes;

ATTENDU QUE cette acquisition était requise et normale compte tenu du bris soudain du contrôleur et qu'il est nécessaire afin d'assurer l'aération et le fonctionnement du processus de traitement des eaux usées de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité fixe un budget annuel afin de faire face à ce type de bris soudain et requis pour l'entretien de ses actifs municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Thivierge, appuyé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner le remplacement du contrôleur des pompes à eaux usées pour un montant total de 8 905,96 \$ (taxes incluses).

**CANDIDATURE POUR UN POSTE DE MEMBRE SUR LE COMITÉ CONSULTATIF EN
URBANISME
RÉSOLUTION 26-07-154**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel de candidature afin de combler des sièges sur le comité consultatif en urbanisme;

ATTENDU QUE Monsieur Laval Bouchard a démontré un intérêt;

ATTENDU QUE la candidature de Monsieur Laval Bouchard viendrait compléter les compétences et aptitudes que l'on retrouve actuellement au sein du comité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, appuyé par la conseillère madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner la candidature de Monsieur Laval Bouchard sur un siège au sein du comité consultatif en urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

Aucun citoyen n'était présent.

FIN DE LA RENCONTRE

La rencontre prend fin à 17 h 14 sur proposition de madame la conseillère Danie Ouellet.